

Projet de centrale électrique prête pour l'hydrogène – Résumé des enjeux

Ce document présente un résumé de haut niveau des enjeux présentées à l'Agence d'évaluation d'impact du Canada (l'Agence) sur le projet de centrale électrique prête pour l'hydrogène (le projet) pendant la période de consultation sur la description initiale du projet soumise par Eastern Power Inc. (le promoteur). Les enjeux mettent en évidence l'information nécessaire pour appuyer la décision de l'Agence sur la question de savoir si une évaluation d'impact est requise en vertu de l'article 16 de la *Loi sur l'évaluation d'impact* et pour orienter l'élaboration des documents de l'étape préparatoire et une évaluation ultérieure, si une telle évaluation est requise. Les présentations originales sont affichées sur le Registre canadien d'évaluation d'impact (numéro de référence 83696). Les catégories des enjeux sont classées par ordre alphabétique.

La description détaillée du projet doit contenir l'information de la description initiale du projet en plus de l'information nécessaire fournie en réponse au résumé des enjeux. Ces informations nécessaires doivent être incluses dans le corps principal de la description détaillée du projet, et pas seulement dans les annexes, afin de faciliter la compréhension par les participants, y compris le public et les collectivités autochtones.

Accidents et défaillances
Besoin d'informations sur les accidents et les défaillances (p. ex., déversements, incendies et explosions), et les mesures d'atténuation et mesures de sauvegarde associées.
Changement climatique et émissions de gaz à effet de serre (GES)
Nécessité d'une description des engagements qui ont été ou seront pris avec les fournisseurs d'hydrogène et des contingences en cas de retard dans l'approvisionnement en hydrogène.
Commentaires reliés aux possibilités que l'hydrogène vient de sources de technologies de production qui produisent des fortes émissions de GES.
Besoin de plus d'informations sur la manière dont le calendrier de conversion du gaz naturel à l'hydrogène sera respecté afin de ne pas entraver la capacité du Canada à atteindre ses objectifs de 2030 et 2050 en matière de GES.
Nécessité d'obtenir plus d'informations sur la manière dont le projet permettra de respecter l'engagement du Canada en faveur d'un réseau électrique net zéro d'ici 2035. Les estimations actuelles des émissions de GES du projet dépassent le niveau net zéro au-delà de 2035.
Conception du projet et activités
Nécessité de clarifier si le projet pourrait avoir un effet sur l'accessibilité aux puits de pétrole bouchés ou abandonnés connus dans les limites du projet, et information sur la façon dont le projet répondrait aux exigences de la <i>Loi sur les ressources en pétrole, en gaz et en sel</i> de l'Ontario.
Commentaires concernant le souhait que les collectivités autochtones locales reçoivent les versions provisoires des plans de conception détaillés du projet avant leur publication pour la construction.
Conditions économiques
Commentaires concernant la stratégie d'embauche, y compris la mise en œuvre de pratiques d'embauche visant à soutenir la diversité et l'inclusion.
Conditions sociales et économiques des peuples autochtones
Besoin d'informations supplémentaires sur les effets potentiels sur les conditions économiques des collectivités autochtones locales, y compris les effets positifs potentiels (p. ex., l'achat de biens et de services auprès des collectivités, et la formation et l'embauche de membres de la collectivité) ainsi que les effets négatifs potentiels (p.ex., les impacts sur le territoire du traité et sur l'utilisation traditionnelle de l'économie et des ressources près du site du projet).
Commentaires qui soulignent le besoin de ressources pour les fournisseurs locaux de services de formation aux compétences et à l'emploi autochtones afin de soutenir une main-d'œuvre inclusive.

Besoin de plus d'informations sur le contexte social et économique de base et les effets potentiels du projet sur la situation sociale et économique des collectivités autochtones locales.
Consultation des peuples autochtones
Les activités de mobilisation doivent être respectueuses des protocoles autochtones. Besoin d'informations sur les futures activités de mobilisation prévues par le promoteur avec les collectivités autochtones, y compris le partage des documents du projet, les efforts pour communiquer avec les collectivités et les demandes de mobilisation (c'est-à-dire l'aide financière).
Commentaires sur la façon dont les questions soulevées par les collectivités autochtones ont été utilisées pour éclairer l'élaboration de la conception du projet.
Eaux
Commentaires sur la détermination des mesures d'atténuation qui seront utilisées pendant la construction et l'exploitation pour protéger la qualité de l'eau dans le drain gouvernemental n° 10, y compris leur fonction et leur efficacité.
Commentaires concernant la possibilité que les contaminants provenant des remblais de construction aient un effet négatif sur la qualité de l'eau dans le drain gouvernemental n° 10.
Effets cumulatifs
Préoccupations liées à la méthodologie de l'évaluation des effets cumulatifs, et aux effets cumulatifs potentiels du projet en combinaison avec des projets existants ou prévus (tels que des lignes de transmission, des usines de fabrication et de production, et des gazoducs) sur la santé humaine, les conditions sociales et économiques, et l'environnement biophysique.
Espèces en péril, faune et leurs habitats
Besoin d'informations récentes sur la faune et sur la présence potentielle d'espèces en péril dans la zone du projet. Besoin d'informations sur les effets négatifs potentiels du projet sur la faune, les espèces en péril ou les caractéristiques de leur habitat essentiel, et sur les mesures d'atténuation ou les plans de surveillance associés.
Commentaires concernant les effets indirects négatifs potentiels sur les espèces en péril et leur habitat (p. ex., la zone d'intérêt naturel et scientifique Clay Creek Woodland et la réserve de conservation Bickford Oak Woods).
Clarifier les exigences en matière de permis pour les composantes du projet situées dans la zone réglementée de l'Office de protection de la nature de la région de St. Clair (Règlement de l'Ontario 171/06).
Évaluation des solutions de rechange
Besoin d'informations sur la faisabilité et la rentabilité de solutions de rechange au projet, telles que le stockage par batterie à partir d'énergies renouvelables (solaire, éolienne) et les piles à combustible.
Milieu acoustique
Commentaires qui soulignent les effets potentiels du bruit de la construction sur la santé humaine.
Milieu atmosphérique (p. ex., qualité de l'air, vibrations)
Besoin de plus d'informations sur les effets potentiels du projet sur la qualité de l'air pendant les phases de construction et de désaffectation. Besoin de plus de détails sur les mesures d'atténuation et les plans de surveillance proposés pour traiter les effets sur la qualité de l'air.
Nécessité de disposer de plus d'informations sur la qualité de l'air pour le scénario 100 % hydrogène, compte tenu de l'augmentation du dioxyde d'azote à mesure que le projet progresse vers 100% hydrogène. Besoin d'informations à propos de toute mesure d'atténuation supplémentaire qui serait nécessaire.
Commentaires concernant les effets potentiels des émissions atmosphériques du projet sur la faune et la végétation, notamment l'ozone troposphérique, les composés organiques volatils, les hydrocarbures aromatiques polycycliques et les particules.
Mobilisation du public et des parties prenantes
Commentaires sur les activités de mobilisation prévues pour les résidents locaux.
Nécessité du projet
Commentaires sur les nouvelles exigences en matière d'approvisionnement et d'obligations de la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité, et toute implication pour le projet.

Oiseaux migrateurs
Commentaires concernant l'utilisation de données datées sur le potentiel que les oiseaux soient présents dans le site du projet et les environs.
Patrimoine spirituel, naturel et culturel des peuples autochtones
Commentaires concernant les effets potentiels du projet sur les ressources du patrimoine archéologique, naturel et culturel.
Besoin de plus d'information sur la façon dont le projet répondrait aux exigences des critères d'évaluation relatifs à la présence éventuelle de ressources du patrimoine bâti et de paysages du patrimoine culturel du ministère du tourisme, de la culture et du sport (MTCS) de l'Ontario, et des mesures d'atténuation connexes dans le cas où des ressources archéologiques seraient mises au jour pendant les activités de perturbation du sol.
Santé et bien-être des peuples autochtones
Commentaires concernant les effets potentiels sur la santé humaine des changements de la qualité d'air, y compris l'exposition aux contaminants pour lesquels il n'existe pas de niveau d'exposition sûr (c'est-à-dire les émissions de dioxyde d'azote et de particules), et l'exposition à l'ozone troposphérique créé par la réaction entre les oxydes d'azote rejetés par le projet et la lumière du soleil.
Commentaires concernant les effets potentiels du projet sur la qualité de l'eau, et les risques associés pour la santé humaine.
Commentaires concernant le risque d'augmentation de la violence sexiste à l'égard des personnes autochtones, en particulier des femmes et des filles, en raison de l'afflux de travailleurs dans la région.
Terres humides
Besoin d'information sur les effets directs et indirects potentiels du projet sur la fonction (p. ex., biologique, sociale, hydrologique) du complexe de zones humides de Bickford Oak Woods.
Utilisation actuelle des terres et des ressources par les peuples autochtones à des fins traditionnelles, et exercice des droits ancestraux ou issus de traités
Besoin d'information sur les effets potentiels du projet sur la réserve de conservation de la forêt de chênes de Bickford, en ce qui concerne les effets sur l'utilisation actuelle des terres et des ressources à des fins traditionnelles (p. ex., chasse, piégeage, cueillette, accès aux espaces sacrés), l'exercice des droits ancestraux ou issus de traités et les mesures d'atténuation connexes.
Besoin d'information sur les effets cumulatifs potentiels du projet sur les collectivités autochtones (qualité d'air – émissions de méthane) et l'exercice de leurs droits ancestraux ou issus de traités.